

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° le 1er juin 1938 portant ouverture d'un concours pour six emplois de sous- chef de bureau de 2 cflasse des secrétariats généraux «les colonies.

n 1938

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

1 juin 1938

Numéro JO

n° 499 du 30/06/1938

Date du numéro

30 juin 1938

TEXTE INTÉGRAL

Par arrêté du Ministre des colonies en date du 1er juin 1938, un concours pour l'emploi de sous-chef de bureau de 2e classe des secrétariats généraux des colonies sera ouvert les 5 et 6 décembre 1938 simultanément à Paris, dans les ports de Nantes, Bordeaux, Marseille, et dans les chefs-lieux des colonies où il existe un personnel des bureaux des secrétariats généraux. Le nombre des places mises au concours est de six.